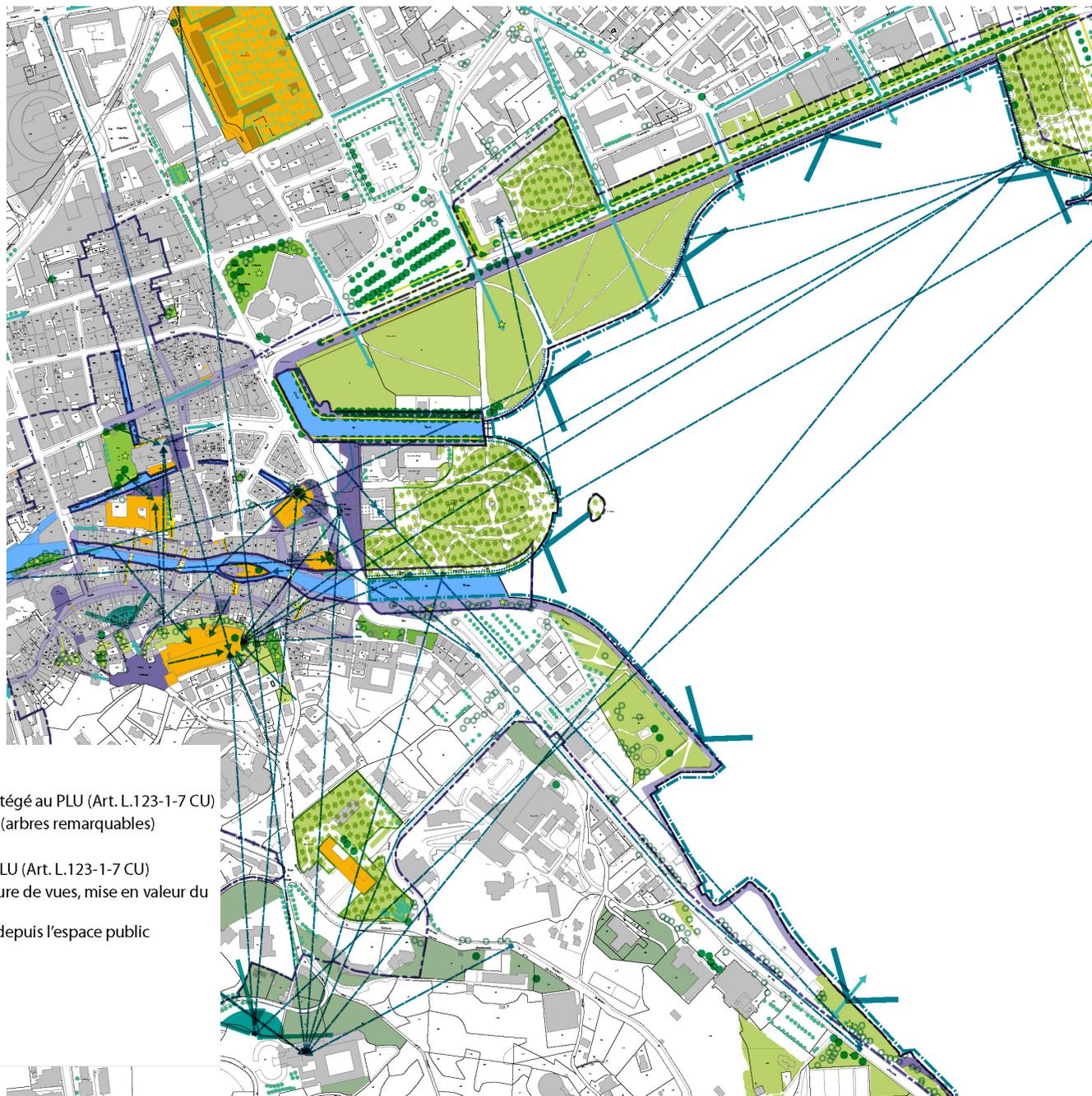


AIRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (AVAP) D'ANNECY

L'étude du paysage comprend :

- Etude des composantes paysagères : géologie, morphologie, composantes naturelles et hydrauliques, lignes de force, silhouette urbaine, structure végétale...
- Etude de l'évolution du paysage et des structures paysagères
- Mise en évidence des attraits du paysage : ensembles et éléments végétaux remarquables
- Etude des espaces publics y compris les espaces verts
- Pointage des vues et perspectives significatives sur la ville dans son ensemble, et également sur les points forts et les monuments « phares »
- Objectifs de protection du paysage (cônes de vues, végétation) par secteur
- Recommandations paysagères et traduction réglementaire



PATRIMOINE PAYSAGER

- | | |
|--|--|
| Site classé : Canaux du Thiou et du Vassé | Alignement historique |
| Site inscrit : Centre ville d'Annecy | Arbre ou alignement protégé au PLU (Art. L.123-1-7 CU) |
| Monument historique | Parc ou jardin historique (arbres remarquables) |
| Vue panoramique dominante (ville, lac) | Espace vert public |
| Vue panoramique vers le lac et linéaire de vue | Espace vert protégé au PLU (Art. L.123-1-7 CU) |
| Vue remarquable vers les monuments, et linéaire de vue | Espace en herbe (ouverture de vues, mise en valeur du bâti, du lac...) |
| Echappée visuelle sur le Grand Paysage | Jardin privé perceptible depuis l'espace public |
| Arbres de haut jet en bouquet ou isolés | Rue piétonne, quai |
| Arbres remarquables | Rue «partagée» |
| Arbres en alignement | Pont piéton |
| Alignement remarquable | Passage |
| | Place |

